

RÈGLEMENT DU PRIX NOVEMBRE À VITRY 2026

Fruit de la sélection opérée par un **jury composé d'artistes**, le Prix annuel Novembre à Vitry esquisse un paysage de la peinture contemporaine, entre pluralité des esthétiques, diversité des formes et manières d'appréhender le médium.

Réunissant une vingtaine d'œuvres, la 58^e édition se tiendra du 26 septembre au 13 décembre 2026, en parallèle de l'exposition des lauréat.e.s de l'année précédente, Sosthène Baran et Bohyeon Hwang.

Le prix est ouvert aux artistes français.es et étranger.ères de toutes tendances et abordant la question picturale sous toutes ses formes.

APPEL A CANDIDATURE

L'appel à candidatures est ouvert **du 10 avril au 10 mai**.

ANNONCE DE LA SÉLECTION

L'annonce de la sélection sera faite fin mai après une première sélection par le jury.

ACHEMINEMENT DES ŒUVRES

Les candidat.e.s sélectionné.e.s doivent acheminer leur œuvre par leur propre moyen sur rendez-vous, début septembre.

ANNONCE DES LAUREATS 2026

Les deux lauréats du prix novembre à vitry 2026 seront dévoilés lors du vernissage le 26 septembre 2026.

POUR CANDIDATER

L'appel à candidature, est destiné à tout.e artiste à même de **présenter une production picturale contemporaine**, est ouvert du **10 avril au 10 mai 2026**.

Seules les premières 300 candidatures seront retenues.



GUK Dae Ho
Sans titre
Huile sur toile - 195 x 150 cm

MODALITÉS DE SÉLECTION

- Les candidatures devront comprendre **un portfolio anonyme au format PDF** et **un fichier jpeg de l'œuvre** avec laquelle ils candidatent.
- Les membres du jury se baseront sur ces **documents anonymes** afin d'établir la sélection.
- Chaque candidat.e doit proposer **une œuvre**, qui sera étudiée par un jury composé d'artistes.
- **Le jury sélectionnera vingt œuvres** afin d'être exposées au sein de la Galerie municipale Jean-Collet **entre le 26 septembre et le 13 décembre 2026.**

L'appel à candidatures sera automatiquement clôturé dès réception de **300 dossiers**. Nous vous invitons donc à soumettre votre proposition dans les meilleurs délais.

- Une seconde réunion du jury aura lieu le jour du vernissage afin de désigner les deux artistes lauréat.e.s du prix Novembre à Vitry 2026. Ils verront leur **œuvre acquise par la municipalité à hauteur de 5 500 euros chacune**. Une **exposition en duo** en collaboration **avec un commissaire invité.e**, ainsi que l'édition d'un **catalogue leur sera consacrée l'année suivante.**



Sosthène Baran
Fantôme
Acrylique, huile sur toile et pièce en bois peinte - 23,5 x 33x3 cm

DÉPOSER SA CANDIDATURE

Le dépôt de candidature nécessite de **compléter ce formulaire en ligne** : <https://forms.gle/o45T3Tdgeqzp7NQq9>

TOUTE CANDIDATURE NE RESPECTANT PAS CES DEUX CONDITIONS NE SERA PAS RETENUE.

Le portfolio doit être en un seul PDF, au format **A4** et ne doit **pas dépasser 15 pages**. Le poids du fichier ne doit pas excéder **15 Mo**. Le dossier doit comporter les éléments suivants et dans cet ordre :

- **Page 1** : le visuel de l'œuvre candidate avec sa légende complète et la mention « œuvre candidate » qui **ne mentionne pas le nom de la ou du candidat.e**.
- **Page 2** : une brève note de présentation de la démarche artistique (1600 signes maximum) **qui ne mentionne pas le nom de la ou du candidat.e**.
- **Pages suivantes** : 13 pages maximum de reproductions d'œuvres afin d'aider à la contextualisation du travail, **qui ne mentionnent pas le nom de la ou du candidat.e**.

AUCUN WETRANSFER NE SERA ACCEPTÉ.

CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ

- Les candidat.e.s doivent être **âgé.e.s au maximum de 41 ans** à la date du vernissage de l'exposition (date de naissance ultérieure au 26/09/1985).
- L'œuvre candidate doit être d'un **format maximum de 200 cm x 200 cm** (également valable pour les polyptyques et les encadrements). **Toute œuvre ne respectant pas ces dimensions sera refusée.**
- Des **œuvres en trois dimensions peuvent être également proposées** par les candidat.e.s, sous réserve d'en **préciser préalablement les dimensions et le poids par mail** prixnovembreavitry2026@gmail.com

DEPOT DES OEUVRES SELECTIONNES

Chaque artiste sélectionné.e par le jury doit faire parvenir à ses frais son œuvre (en personne, par un intermédiaire, par courrier, par coursier, en tenant compte des délais supplémentaires nécessaires). Un rendez-vous doit être fixé avec le régisseur de la galerie pour chaque dépôt d'œuvre (une pièce d'identité vous sera demandée) Un constat d'état de l'œuvre sera réalisé lors de son dépôt, les membres de la galerie se réservant le droit de ne pas l'exposer si son état ne permettait pas sa présentation ou si elle n'était pas conforme aux indications du dossier de candidature ayant permis sa sélection. La ville de Vitry sur Seine ne prendra pas en charge d'éventuelles dégradations survenant lors de l'expédition.

COMMUNICATION

- Une demande d'informations complémentaires sera adressée aux artistes sélectionné.e.s.
- Pour les artistes affilié.e.s à l' ADAGP, la galerie municipale Jean-Collet garantit l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires aux exploitations de l'œuvre/des œuvres et à s'acquitter auprès d'elle du paiement des droits y afférents.



Bohyeon Hwang
Des choses qui regardent la télévision et une lune pas triste
Huile sur toile - 140 x 90 cm

L' EXPOSITION

Les artistes sélectionné.es s'engagent à ce que leur œuvre soit disponible le temps de l'exposition.

Les œuvres sélectionnées seront assurées par la Ville de Vitry-sur-Seine, à compter du 1 septembre, le temps de leur exposition et jusqu'à fin décembre.

La ville de Vitry-sur-Seine versera aux artistes sélectionné.e.s une rémunération pour la cession de leur droit d'auteur et pour la participation à une exposition collective à hauteur de 300 euros.

Pour les artistes ayant cédé leurs droits à l'ADAGP, la ville passera par ladite structure pour la rémunération.

CANDIDATURE

Le prix s'adresse à tou-tes les artistes de moins de 41 ans dont la pratique aborde des questions de peinture.

- Le/la candidat.e devra proposer une œuvre de maximum 200 cm x 200 cm.
- Limite à 300 candidatures

PRIX

- Les œuvres sélectionnées seront exposées à la galerie municipale Jean-Collet
- Deux artistes de la sélection seront nommé.e.s lauréat.e.s. Leur œuvre sera acquise pour un montant de 5 500 €, et feront une exposition en duo avec l'édition d'un catalogue.

LES DATES À RETENIR

Appel à candidature du 10 avril au 10 mai

- Dépôt des œuvres début septembre.
- Exposition des œuvres sélectionnées du 26 septembre au 13 décembre 2026.